



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

16 mars 2021

Installation de tir en intérieur pour l'armée et la police cantonale sur la place d'armes de Sion

Le Conseil d'Etat a adopté le projet de message concernant le crédit d'engagement prévu pour une installation de tir en intérieur sur la place d'armes de Sion. Cette infrastructure vise à réduire les nuisances sonores engendrées par l'entraînement au tir, demeurant une activité essentielle pour les policiers et les militaires. L'investissement se monte à plus de 33 millions de francs, dont près d'un tiers à la charge du canton. Le projet sera soumis au Grand Conseil en juin 2021.

Le Conseil d'Etat a adopté le projet de message concernant le crédit d'engagement pour une nouvelle infrastructure de tir en intérieur sur la place d'armes de Sion. Cette dernière, réalisée en collaboration avec le Service Immobilier et Patrimoine, comprendra dix boxes de tir utilisables 24 heures sur 24 pour les besoins d'instruction au tir à courte distance de la police cantonale et de l'armée. Moyennant une location, elle pourra également être mise à disposition d'autres partenaires institutionnels de la sécurité.

Cette installation vise à diminuer très fortement les nuisances sonores et environnementales engendrées par l'entraînement au tir sur les places officielles comme celles de Pra Bardy, de Vérolliez et de Rarogne. Elle permettra ainsi aux partenaires institutionnels de la sécurité de poursuivre cette activité essentielle dans des conditions acceptables. Le coût total de l'investissement se monte à 33'475'000 francs, dont 10'815'000 francs à la charge du canton. Le Grand Conseil se prononcera sur cet objet lors de sa session de juin 2021, alors que les Chambres fédérales le feront en automne 2021.

En juillet 2020, une déclaration d'intention avait été ratifiée par la Confédération, le canton du Valais et la ville de Sion afin de trouver une solution aux nuisances sonores engendrée par l'entraînement au tir. En septembre 2020, une convention a finalement été conclue entre ces partenaires afin de concrétiser la volonté commune de construire cette installation de tir en intérieur.

Personne de contact

Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, 027 606 50 05

